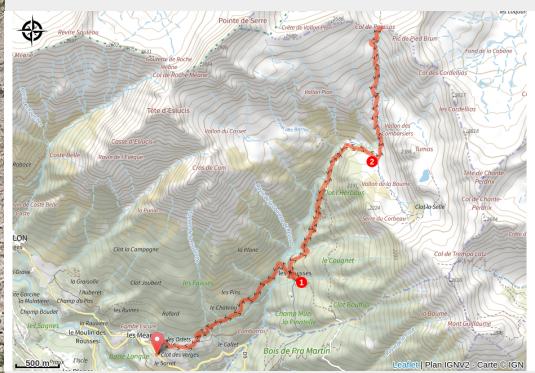


Col de Reyssas

Embrunais



Le col de Reyssas (florimont.tilliere)



Une ascension exigeante récompensée par de splendides paysages sous l'ombre imposante du Mourre Froid.

Si la montée s'effectue d'abord en forêt le long d'un torrent qui apporte une fraîcheur bienvenue en été, elle se poursuit ensuite dans un paysage d'alpage qui devient de plus minéral à mesure que vous progressez vers le col. Ce caractère austère confère pourtant au site un charme sauvage qu'il faut prendre le temps d'apprécier;

Infos pratiques

Pratique : A pied

Durée : 7 h

Longueur : 14.6 km

Dénivelé positif : 1206 m

Difficulté : Difficile

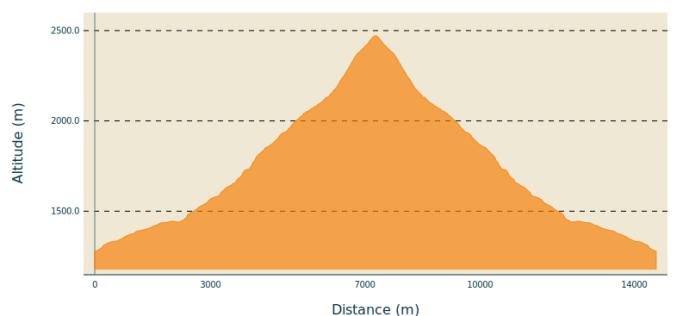
Type : Aller-retour

Thèmes : Faune

Itinéraire

Départ : Les Méans, Réallon
Arrivée : Les Méans, Réallon
Balisage : PR
Communes : 1. Réallon

Profil altimétrique



Altitude min 1276 m Altitude max 2472 m

1. Après quelques centaines de mètres, prendre à gauche puis presque immédiatement à droite sur un petit sentier en direction du Lac Brun et du Col de Reyssas. Suivre le sentier en lacets jusqu'à l'intersection marquée par le panneau Clot l'Herbous. Suivre alors la direction de l'Alpage de Reyssas.
2. Une fois parvenu dans les alpages, un panneau indique le col de Reyssas. Prendre alors à gauche et traverser le torrent pour suivre un sentier à flanc de montagne. Traverser une première fois le torrent au dessus de la cascade puis après l'avoir traversé à nouveau, suivre le torrent rive gauche en restant légèrement au dessus en alpage. Remonter à travers un pierrier puis un alpage jusqu'au sommet. Un balisage jaune et des cairns indiquent un chemin à privilégier .

Revenir par le même chemin.

Sur votre route...



Toutes les informations pratiques

⚠ Recommandations

Soyez vigilants dans le pierrier situé sous le col de Reyssas.

Attention : interdiction des chiens sur les alpages de Réallon
Face à la problématique du loup les éleveurs emploient des chiens de protection des troupeaux et pour éviter des conflits d'usage avec les randonneurs, la présence d'autres chiens sur les alpages de Réallon est interdite (alpage de Reyssas, du Laus, du Vallon, de Prunières, de la Gardette, de Font Renarde/Les Rougnous/Chabrières) . Arrêté municipal d'interdiction applicable du 15 juin au 15 octobre.

La randonnée est néanmoins possible avec un chien sur les itinéraires suivants : Fort de Réallon, piste de Joubelle.

Comment venir ?

Transports

Transports en commun : ccserreponcon.com

Accès routier

Depuis Embrun, suivre la D9 jusqu'au lieu dit les Méans. Depuis Savines-le Lac, prendre la D641 puis la D741 jusqu'à rejoindre la D9.

Parking conseillé

Parking de l'oratoire Sainte Barbe, les Méans, les Méans

ⓘ Lieux de renseignement

Bureau d'Information Touristique de Réallon

Pra Prunier, 05160 Réallon

reallon@serreponcontourisme.com

Tel : 0492442567

<http://www.reallon-ski.com>



Source